

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 26 mars 2007 un avenant à la notice d'information relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de BMCE Bank.

Ce troisième avenant abroge et remplace les dispositions relatives à la fourchette de prix proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2006 et dont les deux avenants à la notice d'information - visée le 8 novembre 2005- ont fait l'objet du visa du CDVM en date du 29 mars 2006 et du 16 mars 2007.

**La nouvelle fourchette de prix est la suivante :**

- Prix maximum d'achat et de vente : 2500 DH
- Prix minimum d'achat et de vente : 1600 DH

Cette fourchette sera soumise à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement prévue le 3 avril 2007.

Un communiqué de presse relatif à cet avenant sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information et de son avenant visés par le CDVM seront remis ou adressés sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Ils sont, en outre, tenus à la disposition du public au siège de BMCE Bank et de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM:  
[www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**  
Tél : 037 68 89 22  
E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/008/2007

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières